

Ayant étudié la résolution WHA10.27 adoptée par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé sur la procédure suivie par l'Assemblée de la Santé pour examiner le programme, le budget et les questions connexes (questions administratives, financières et de personnel);¹ et

Ayant pris note, en particulier, du fait que le Conseil exécutif entreprendra une nouvelle étude des procédures établies au sujet de la classification des projets,

ESTIME que le système actuel d'établissement des priorités s'est révélé satisfaisant et qu'il devrait continuer d'être appliqué.

1
Recueil des résolutions et décisions de l'OMS, Vol. I, 1973, p. 198.